



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VARANGEVILLE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 25 JUIN 2019

Etaient présents : Mmes et Mrs : BOURGEOIS René, BAUMANN Brigitte, KUENEGEL Marie-Jeanne, LEGENDRE Gisèle, JANDIN Véronique, TROMPETTE Evelyne, TESSIER Noel; BENSOUA Abdelnacer lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux dispositions du Code des Collectivités Territoriales.

Absent(s) ayant donné procuration :

- Mme ROUX Lydie qui donne pouvoir à Mme BAUMANN Brigitte
- Mme CUNY Francine qui donne pouvoir à Mme TROMPETTE Evelyne.

Monsieur le Président, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil d'Administration.

Monsieur Abdelnacer BENSOUA est désigné pour remplir cette fonction.

Approbation

Approbation du procès-verbal du Centre Communal d'Action Sociale du **23 Avril 2019**.

Aucune remarque orale ni écrite n'a été formulée.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

N°20190625/01 : Domaines de compétence par thèmes. Aménagement du territoire (8.4). Autorisation du Conseil d'Administration sur le projet d'installation d'une antenne relais FREE Mobile sur la résidence « Les Chardonnerets » située rue Victor-Hugo pour contribuer à la couverture de VARANGEVILLE en 3G et 4G et autorisation au Maire de signer la convention correspondante.

Explicatifs :

Free Mobile projette l'installation d'une antenne relais émettant sur les bandes de fréquence 700/900/1800/2100/2600 MHz pour contribuer à la couverture de la commune en 3G, 4G et 5G avec une contribution proposée de 2000 € par an pour Free.

Le projet consiste à installer 6 antennes et 3 faisceaux hertziens sur la résidence « Les Chardonnerets » située rue Victor-Hugo à VARANGEVILLE.

Une attention particulière a été portée à l'insertion paysagère du projet. Les antennes seront installées au sein de 6 fausses cheminées en fibre, de la couleur de celles existantes du bâtiment (RAL 3012).

Toutes les baies techniques, de taille réduite, seront installées sur la terrasse de ce bâtiment, fixées sur l'édicule. Les baies techniques seront raccordées aux antennes par des câbles (fibre optique).

Un dossier technique argumenté avec volet sanitaire a été fourni par Free après visite sur site.

Suite aux décisions de la commission environnement ou du Bureau, les dispositions suivantes ont été ajoutées ou modifiées :

- Contribution réévaluée à 4000 € / an
- Carte de simulation d'exposition aux ondes électromagnétiques fournie par Free en annexe du dossier d'information, conforme aux normes en vigueur
- Consultation publique sur le projet réalisée durant 30 jours en mai, après publicité dans le bulletin municipal, sur le site internet et par un réseau social (absence de commentaires en retour)

- Relevé des mesures des ondes électromagnétiques actuelles sur les sites des écoles et de la résidence les Chardonnerets (intervention du laboratoire le 18 juin 2019). En cas d'installation des antennes-relais Free, les mêmes mesures seraient réalisées pour vérifier que le niveau d'exposition réel soit conforme à la déclaration de Free

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

- **DONNE** son accord sur le projet dont le bail à conclure avec Free Mobile sera signé par M. le Président du CCAS de la Commune de VARANGEVILLE
- **IMPOSE** que toute modification technique de l'installation en capacité de modifier le niveau d'émission des ondes électromagnétiques (notamment technologie, puissance...) soit validée par un avenant au Contrat. Un rapport d'impact sera délivré par le pétitionnaire et l'avenant sera impérativement validé par décision du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité

N°20190625/02 : Finances locales. Décisions budgétaires (7.1). Décision modificative n°1

Il est rappelé la délibération du 23 Avril 2019 adoptant le budget du CCAS pour l'année 2019.

Le Président informe que suite à l'achat d'un salon de jardin (table et chaises), il est nécessaire de procéder à des mouvements d'imputation budgétaires.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** les modifications telles que figurent dans le tableau ci-après :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60632 : Fournitures de petit équipement (Chap 011)		600.00 €		
D 023 : Virement à la section d'investissement	600.00 €			
TOTAL		- €		- €
INVESTISSEMENT				
D 2188 : Autres immobilisations corporelles (Chap 21)	600.00 €			
R 021 : Virement à la section de fonctionnement			600.00 €	
TOTAL		600.00 €		600.00 €

Adopté à l'unanimité

N° 20190625/03 : Commande publique. Marchés publics (1.1). Attribution marché prestation de service restauration collective portant fourniture et livraison de repas confectionnés aux différents services de la Ville et du CCAS

Monsieur le Président rappelle la délibération en date du 23 avril 2019 concernant la constitution d'un groupement de commande avec le CCAS de la Ville pour renouveler le marché de prestation de service restauration collective portant fourniture et livraison de repas confectionnés aux différents services de la Ville et du CCAS. Le contrat actuel arrive à échéance au 30 juin 2019.

Un appel d'offres ouvert a donc été lancé conformément au code pratique de la commande publique (article L111-4) :

LOT n°1 : Fourniture et livraison de repas en liaison chaude aux services enfance et jeunesse de la ville de Varangéville :

- Le restaurant scolaire
- La Halte garderie « les P'tis Pierrots »
- L'espace jeunes
- Le centre de loisirs (petites et grandes vacances)

LOT n°2 : Fourniture et livraison de repas en liaison chaude ou froide pour les personnes âgées du CCAS

- Personnes âgées du foyer résidence « Les Chardonnerets »

La date limite de réception des offres était fixée au lundi 03 juin 2019 à 12h. La commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 04 juin afin d'ouvrir les plis des différents candidats ainsi que le jeudi 13 juin afin de sélectionner le titulaire des deux lots.

Après analyse des offres, la Commission d'appel d'offre a sélectionné :

Lot n°1 : l'entreprise SODEXO sise 12 rue Professeur Jean Bernard 69 007 LYON

Entreprises	Type de repas	<i>prix actuel HT</i>	Prix HT par repas
SODEXO	repas enfants (scolaire + CLSH)	3,026 €	3,026 €
	repas centre de loisirs	3,026 €	3,026 €
	repas jeunes (espace jeunes)	3,169 €	3,169 €
	repas crèche (halte garderie)	2,341 €	2,341 €

Lot n°2 : l'entreprise SODEXO sise 12 rue Professeur Jean Bernard 69 007 LYON

Entreprise	Type de repas	<i>prix actuel HT</i>	Prix HT par repas
SODEXO	repas personne âgée (midi semaine)	3,681 €	3,681 €
	repas personne âgées (barquettes weekends)	4,141 €	4,141 €

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **CONFIRME** l'analyse et le choix de la commission d'appel d'offres
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce marché

Adopté à l'unanimité